



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Destruction du matériel médical non-utilisé

Question écrite n° 26857

Texte de la question

M. Emmanuel Maquet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la destruction systématique du matériel médical n'ayant pas servi à la suite d'une hospitalisation à domicile. D'après un témoignage transmis dernièrement par des habitants de sa circonscription, les services chargés de récupérer le matériel médical à l'issue d'une hospitalisation à domicile mettraient systématiquement celui-ci à la destruction : pansements, gel désinfectant, protections, eau gélifiée, alèses, blouses, chaises percées, etc. Il lui demande donc si cette situation est normale et si les coûts pour la sécurité sociale en ont été chiffrés.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Maquet](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26857

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1390

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)